

Arrêté n° 2009-03

Vu la délibération du conseil d'Administration n°2008-92 du 12 décembre 2008 relative à l'organisation d'une journée de mobilisation pour protester contre les suppressions d'emplois et l'insuffisance des moyens financiers de l'Etat,

Le Président de l'Université Lille 1 arrête

art. 1 L'Université Lille 1 suspendra ses activités d'enseignement, de recherche et d'administration le 22 janvier 2009.

art. 2 Les personnels et étudiants sont invités à participer aux activités et réunions organisées pour prendre connaissance des difficultés de Lille 1 liées aux suppressions d'emplois et à la faiblesse des dotations financières de l'Etat et à s'impliquer dans les débats sur ces sujets.

art. 3 Les Directeurs de composantes prendront les mesures nécessaires au maintien de l'accès aux locaux prévus pour les débats et réunions des personnels et des usagers, notamment en assurant les permanences des personnels nécessaires à la sécurité des biens et des personnes.

Fait à Villeneuve d'Ascq,
le 19 janvier 2009

Le Président,



Philippe ROLLET